

## Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

### Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Divers FR, Lothar-Entreposage du bois Lothar Entreposage des bois,  
N° de projet 419.1-FR-0000/2000
- Commune de Divers JU, Lothar-Entreposage du bois Lothar Entreposage des bois,  
N° de projet 419.1-JU-0000/2000
- Commune de Divers NE, Lothar-Entreposage du bois Lothar Entreposage des bois,  
N° de projet 419.1-NE-0000/2000
- Commune de Divers VD, Lothar-Entreposage du bois Lothar Entreposage des bois,  
N° de projet 419.1-VD-0000/2000
- Commune de Boulens VD, Equipements de desserte Réfection des chemins forestiers,  
N° de projet 421.1-VD-2093/0001
- Commune de Chexbres, Puidoux, Rivaz VD, Equipements de desserte Réfection de desserte Le They et la Vulpillière,  
N° de projet 421.1-VD-2096/0001
- Commune de Rougemont VD, Equipements de desserte Remise en état de la route forest. des Rodomonts,  
N° de projet 421.1-VD-2097/0001
- Commune d'Evolène VS, Ouvrage et installations de protection Pointe du Prélet,  
N° de projet 431.1-VS-3184/0001

### Projets intégraux:

- Commune de Lausanne VD, Projet intégral SY ABC du 18e arrdt.  
N° de projet 401-VD-9023/0001,
  - avec les composantes suivantes
  - Mesures sylvicoles
  - Soins minimaux temporaires
  - Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière

### *Voies de recours*

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

3 octobre 2000

Direction fédérale des forêts